L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A. FOUR & LIMET, Editeurs-Propriétaires.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI 17 DÉCEMBRE.

Pseudo-Législature.

Séance du 16 décembre 1872.

SÉNAT.

Le Sénat est appelé à l'ordre à midi, sous la présidence de M. A. B. Harris. — 21 sénateurs présents, formant un quorum.

Le Sénat étant changé en cour d'Impeachment, M. Harris cède le fauteuil à M. Ludeling, juge de la Cour Suprême de l'Etat.

L'appel du rôle ne constate que la présence de 17 membres ayant prêté serment pour siéger comme juges aux débats de cette cour.

M. Ingraham fait remarquer au président, que plusieurs membres présents peuvent être assermentés et compléter un quorum.

MM. Backman, Green, Butler, Jenks, Massicot, Hunsaker, Jordan, Worrell sont alors assermentés et occupent leurs sièges.

Sur motion de M. Ingraham, la Cour d'Impeachment s'ajourne jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

M. Ludeling se retire et M. Harris reprend le fauteuil.

M. Ingraham, comme président d'un comité chargé de préparer des réglements pour l'Assemblée, présente son rapport qui est adopté.

M. Ingraham présente la résolution suivante :

Résolu que le secrétaire du Sénat instruise la Chambre qu'un réglement relatif à l'Impeachment du gouverneur a été adopté et qu'un comité envoyé par la Chambre sera reçu par le Sénat pour lui en communiquer l'affaire.

Lecture est donnée de l'article 4 du réglement adopté par le Sénat qui dit que le gouverneur ayant convoqué la Législature en une session extraordinaire au Lycée, Pinchback a convoqué cette Législature qui devra siéger jusqu'au dernier samedi de ce mois.

M. Ingraham propose un amendement à cet article qui fixerait terminer la session présente, le 1er lundi de janvier.

M. Anderson s'oppose à l'amendement, et le déclare contre l'article 61 de la Constitution de l'Etat et contre une loi passée il y a bientôt vingt ans, qui exige en ce cas une proclamation du gouverneur.

L'amendement est mis aux voix et adopté.

Une suspension des réglements est décrétée pour la troisième lecture et l'adoption du bill.

Par M. Brewster, de Ouachita :

Comme il y a conflit entre la constitution et les lois de l'Etat, relativement à l'élection d'un sénateur au Congrès des Etats-Unis, et comme la Législature est le vivier du pouvoir de renvoyer l'élection de ce sénateur à la prochaine session, il est résolu par le Sénat, que l'élection du sénateur en question, naura lieu que le second mardi après l'organisation de ce corps à sa prochaine session.

Motion est faite de soumettre cette résolution à un bureau judiciaire nommé par le Sénat, qui devra en faire rapport le lendemain à midi. M. Barber propose à la place, pour dire qu'il ne voit aucune nécessité de se presser. Nous avons encore tout le temps de discuter ces une lutte acharnée. Les dernières élections ont vu ce pays grande confusion et je crois qu'il est de la dignité du pays que le calme se rétablisse avant d'entreprendre une chose aussi importante, d'autant plus que le terme de la semaine actuel ne reste qu'un mois de mais.

M. Ingraham revient à sa motion, et propose que le rapport soit fait à 8 heures.

Nomination de M. Burch, d'Est Baton Rouge, à la prononciation de Mr. Lamarre, Jr. Assesseur spécial.

Motion est faite de ne pas siéger le jeudi, et comme cette proposition est contraire à la constitution, elle est rejetée par un vote de contre 2.

A une heure on qui lit le rapport du comité exécutif, et une heure et demie on se lance publique pour examiner plusieurs sur l'appel.

A deux heures, 25 Lude, 25 ayant le vetoes, l'appel, il est constaté la présence de 22 sénateurs.

Les trois cinquièmes de la Cour d'Impeachment, lois, par un quorum, comme par le Sénat, sont alors adoptés.

A 2 h. 15, on entre dans la présence du président que le comité s'avance par la Chambre, et la décision du Sénat, est attendue.

Le comité se compose de MM. Michael Hahn, Nelson Kitchen, James B. Wands, M. Hall et L. Sypher.

M. Hahn donne savoir au Sénat est que à examiner les dates sportes contre le gouverneur. Le Sénat, après les mots, dit comité.

Le Sénat s'est prêt à examiner, et demande une réponse affirmative. M. Hahn, président du comité, passe au secrétaire de l'Assemblée le rapport des accusations contre le gouverneur Kellogg, et fait lecture de ce document. M. Barber en demande l'impression.

M. Hahn explique que le rapport a été adopté par le comité, au Sénat, et qu'il est prêt à recevoir les commissaires de la Chambre. Le messager ajoute que la Cour a remis sa séance à 2 heures de l'après-midi.

M. Young demande que les membres puissent eux-mêmes l'abonnement aux journaux qu'ils voudront recevoir.

M. Hahn demande si quelqu'un a été nommé rapporteur officiel de la Chambre, et s'il orateur est autorisé à faire cette nomination.

Le secrétaire répond aux deux questions de M. Hahn négative.

M. Hahn dit alors qu'il a été informé qu'une personne se donnant comme rapporteur officiel de la Chambre, avait prié le rapporteur représentant le *Picayune* et l'*Abeille* du siège qu'il avait occupé depuis le commencement de la session. M. Hahn engage au président la convenance d'accorder au représentant de ces journaux la place qui lui appartient par droit de

Le président fait signe que cela sera fait ainsi.

Une résolution pour maintenir M. Watchman comme rapporteur officiel, place qu'il occupait à la dernière session, est présentée.

Elle est rejetée par 43 contre 23.

M. Sewell présente un bill pour rappeler l'acte de 1871, intitulé : "acte créant une commission chargée de choisir un site pour y élever une Maison d'Etat dans la ville de la Nile-Orléans, et autorisant l'achat de terrains, la construction de bâtisses et l'émission de bons